

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/05/2017

Dossier complet le :

30/06/2017

N° d'enregistrement :

2017-4868

1. Intitulé du projet

Défrichement dans le cadre de la construction de deux nouveaux bâtiments ED2 et CPP2 (bâtiments de production de propergols) de la société ROXEL France, au sein de la plateforme pyrotechnique de Saint-Médard-en-Jalles (33).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ROXEL FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Olivier HERMANN, Directeur d'établissement

RCS / SIRET

3 8 4 | 1 2 5 | 0 5 0 | 0 0 0 2 9

Forme juridique

SA à conseil d'administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47° a : Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare	Projet de construction de deux nouveaux bâtiments, de deux zones de stockage de matériaux pyrotechniques et des voies de circulation associées susceptible de conduire à un défrichement d'une surface comprise entre XXXX m ² et XXXX m ² , à l'intérieur du périmètre ICPE de la plateforme pyrotechnique de Saint-Médard-en-Jalles (cf. plans joints).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La demande d'autorisation de défrichement est consécutive au projet décrit au § 4.2 Objectifs du projet. Compte tenu de la surface à défricher (au minimum XXXXX m² > 5 000 m² dans une zone boisée), l'autorisation de défrichement est donc un préalable au permis de construire.

L'emprise du projet est occupée par trois types de boisements :

- Une saussaie marécageuse en secteur humide au centre composée de Saule roux (*Salix atrocinerea*) et de quelques Peupliers noirs (*Populus nigra*);
- Une jeune peuplement de Frêne commun en bordure de l'ensemble;
- Une alternance de bois de Pins maritimes (*Pinus pinaster*) mésophiles et chênaie acidiphile à Chêne pédonculé (*Quercus robur*).

4.2 Objectifs du projet

La société ROXEL envisage l'implantation, au sein de la plateforme pyrotechnique de Saint-Médard-en-Jalles, de deux ensembles de bâtiments dénommés ED2 et CPP2, destinés à regrouper des activités de production de matériaux énergétiques (propergols) aujourd'hui dispersées dans plusieurs bâtiments au sein de la plateforme pyrotechnique.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale de restructuration des activités de ROXEL et de rationalisation industrielle en rapprochant les bâtiments du coeur de la production.

Les parcelles d'implantation des bâtiments, mises à la disposition de ROXEL par la société AIRBUS SAFRAN LAUNCHERS, offrent une situation centrale par rapport au coeur de la production de matériaux énergétiques permettant de réduire les transports pyrotechniques et leurs distances. Le projet s'implante également à proximité de points de raccordement aux réseaux et à proximité de la chaufferie de la plateforme pyrotechnique permettant des économies d'énergie.

L'emplacement des bâtiments sur les parcelles a été choisi sur la base d'un diagnostic environnemental et d'inventaires écologiques, en intégrant la démarche Eviter-Réduire-Compenser (ERC) dès la conception, et au regard des contraintes de sécurité avec les autres bâtiments du site, les voies de circulation et de l'espace disponible au sein de la plateforme pyrotechnique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défrichage sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et arrachage des souches.

La surface à défricher porte sur une surface maximale de 2,97 ha.

La surface minimale de défrichage correspond à : emprise des futurs bâtiments et des stockages de matériaux pyrotechniques + zone tampon de 20 mètres autour des bâtiments et des stockages (zone sans arbre pour des raisons de sécurité liées au risque de chute d'arbre) + emprise des voiries assortie d'une marge d'un mètre.

Les travaux seront réalisés entre septembre et novembre 2017.

Les troncs et souches d'arbres susceptibles de contenir des larves d'insectes protégés seront déplacés dans des secteurs d'habitats favorables.

Les parcelles seront ensuite revégétalisées en utilisant des espèces d'arbres et de plantes locales.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichage ; la phase d'exploitation concernera les bâtiments ED2 et CPP2 à construire.

Ces bâtiments sont destinés à accueillir des activités existantes, déplacées au sein de l'établissement (rationalisation et sécurisation de la production, économies d'énergie liée au process).

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le territoire de Saint-Médard-en-Jalles est concerné par un plan d'actions du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 2014-2019 de la commune. Le secteur du projet se situe hors des zones de bruit définies par le plan.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune source bibliographique ne recense de zone humide au sein du périmètre du projet. Une zone humide a été délimitée dans le cadre du diagnostic écologique réalisé sur la zone de projet. La zone humide identifiée présente une emprise d'environ 14 700 m ² , dont environ 5 835 m ² devraient être affectés par le défrichement.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est soumise à: - PPRn inondation de la Jalle, approuvé le 07/07/2005 (le secteur du projet est hors zone inondable), - PPRn Feu de forêt, approuvé le 11/08/2009 (secteur du projet non réglementé), - PPRt Risque industriel - Effet de surpression, approuvé le 18/08/2011 (ROXEL et AIRBUS SAFRAN LAUNCHERS) - PPRt Risque industriel - Effet thermique, approuvé le 18/08/2011 (ROXEL et AIRBUS SAFRAN LAUNCHERS)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'établissement ROXEL France est référencé dans la base de données BASOL. Le site est occupé conjointement par les sociétés AIRBUS SAFRAN LAUNCHERS et ROXEL France. Le site fait l'objet d'une surveillance des eaux souterraines et eaux de surfaces relative aux produits toxiques tels que le perchlorate, les Composés Organohalogénés Volatils et le trichloroéthylène.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Médard-en-Jalles se trouve dans une Zone de Répartition des Eaux (ZRE) du bassin Adour-Garonne.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne concerne pas de périmètre de protection rapprochée d'un captage AEP. En revanche, l'ensemble de la plateforme pyrotechnique est inclus dans les périmètres de protection éloignée (PPE) de Gajac 4 et SMIM2 d'une part, et de la galerie miocène de Caupian d'autre part.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur du projet n'intercepte aucun périmètre de site classé ou inscrit. Le site inscrit le plus proche se trouve à environ 2,4 km au Nord (aucune covisibilité ni intervisibilité avec le projet).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 « Réseau hydrographique des jalles de St Médard et d'Eysines » (FR7200805) intercepte pour partie la plateforme pyrotechnique de Saint-Médard-en-Jalles. Le site représente une surface de 974 ha. La zone du projet se situe en dehors de la zone Natura 2000, qui se trouve à environ 800 m au Nord du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur du projet n'intercepte aucun périmètre de site classé ou inscrit. Le site classé le plus proche se trouve à plus de 16 km (aucune covisibilité ni intervisibilité avec le projet).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit de maintenir l'équilibre en termes de matériaux de déblais/remblais. Il n'y aura pas d'apport et les matériaux excédentaires seront conservés sur le site et utilisés notamment pour la constitution des merlons.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement engendrera la disparition partielle des boisements présents sur la zone de projet (chêne pédonculé, pin maritime, saule, peuplier). Des mesures d'évitement, réduction et compensation sont prévues par l'exploitant, notamment pour le cas où le boisement accueillerait des espèces protégées (cf. § 6.4). La zone de projet s'insère dans un vaste ensemble boisé relativement homogène qui héberge un cortège similaire voire plus diversifié.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'impacter le site Natura 2000 FR7200805, se situant à plus de 800 m au Nord. La zone investiguée accueille le Damier de la Succise, espèce inscrite à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et figurant au Formulaire Standard de Données (FSD) du site. Cet habitat ne sera pas impacté par le projet (évitement total). Une espèce d'oiseau, le Torquol fourmilier, contactée dans la zone de projet, est également identifiée comme espèce importante dans le FSD. L'adaptation du projet et l'intervention en période de moindre sensibilité permettra d'éviter les incidences notables sur l'espèce.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement devrait affecter environ 5 835 m ² de la zone humide identifiée sur le secteur de projet (surface globale de la zone humide : 14 700 m ²). L'évaluation des incidences du projet sur la zone humide, ainsi que la description des mesures de réduction d'impact et d'accompagnement seront développées dans le cadre du dossier de Porter à connaissance au titre des ICPE qui sera transmis en Juin à l'administration (DREAL).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRt de ROXEL FRANCE et AIRBUS SAFRAN LAUNCHERS
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon les données recueillies sur les sites officiels du ministère, l'état des risques naturels sur le terrain d'assiette du projet est le suivant : - risque tempête (toute la Gironde), - risque sismique : zone 1- sismicité très faible, - risque feu de forêt : "zone militaire" au PPRIF (pas de disposition réglementaire applicable), - risque de remontée de nappe phréatique : sensibilité faible, - risque de mouvement de terrain -Tassements différentiels : aléa faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de défrichement nécessiteront l'intervention d'engins sur le site, entraînant des déplacements au sein de la plateforme pyrotechnique, mais également un trafic vers l'extérieur lié à l'évacuation potentielle des déchets verts (non significatif).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit au cœur du périmètre ICPE de la plateforme pyrotechnique. L'utilisation d'engins de chantier pendant le défrichement donnera lieu à des émissions acoustiques ponctuelles dues aux engins de chantier. Les habitations étant éloignées (plus de 750 m), les émissions seront faiblement, voire non perçues.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les circulations d'engins nécessaires au travaux de défrichage généreront des vibrations légères aux abords de la zone de travaux. Ces vibrations n'auront aucune incidence en dehors des limites de l'installation.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Travaux de jour uniquement.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'utilisation d'engins de chantier pendant le défrichage générera quelques rejets atmosphériques dus aux gaz d'échappement des engins, ainsi que des émissions de poussières (envols liés aux circulations).</p> <p>Aucune incidence n'est attendue hors des limites de l'installation (le terrain se situant au coeur de la plateforme pyrotechnique).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de rejet prévu dans le cadre du chantier de défrichage.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun effluent ne sera généré dans le cadre du chantier de défrichage.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déchet dangereux : non.</p> <p>Déchets non dangereux non inertes : déchets verts uniquement.</p> <p>Déchet inerte : non.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les secteurs boisés qui seront défrichés ne sont pas visibles depuis l'extérieur de la plateforme pyrotechnique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est compatible avec la destination des sols définie au PLU (Zone US3 - industrie et plateforme logistique).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Défrichement de 0,9 ha de boisement de chênes et pins approuvé en 2016 sur une parcelle limitrophe, dans le cadre du projet de construction de l'atelier MMV4 de ROXEL (projet autorisé).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'exploitant prévoit les mesures d'évitement, réduction et compensation (ERC) suivantes :

- Choix de l'implantation pour limiter l'emprise sur la zone humide et limiter au maximum l'abattage des vieux arbres ;
- Limitation des abattages au strict nécessaire pour le projet et évitement des autres arbres dans l'emprise ;
- Diagnostic phytosanitaire des arbres susceptibles de rester en place afin d'évaluer leur potentiel de danger ;
- Diagnostic écologique de tous les arbres destinés à l'abattage pour déterminer les potentialités d'habitats favorables à certaines espèces protégées (insectes xylophages, chiroptères et avifaune nicheuse ;
- Déplacement des troncs et souches d'arbres susceptibles de contenir des larves d'insectes protégés dans des secteurs d'habitats favorables ;
- Revégétalisation de la parcelle en utilisant des espèces d'arbres et de plantes locales ;
- Intervention en période de moindre sensibilité (septembre/novembre) ;
- Dispositions de maîtrise des incidences environnementales du chantier imposées dans le cahier des charges des travaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les opérations de défrichement préalables à la réalisation du projet concernent un boisement mixte, sur une emprise d'environ 3 ha, au sein de la plateforme pyrotechnique de Saint-Médard-en-Jalles (secteur à vocation d'activités économiques et industrielles). L'exploitant s'est entouré du bureau d'études environnement Antea Group et d'une expertise écologique pour l'accompagner dès la conception dans l'intégration de la démarche ERC (cf. § 6.4).

Au regard : de l'occupation des sols définie au PLU, de l'absence d'impact environnemental susceptible d'être engendré par les opérations à l'extérieur des limites de l'installation et des mesures ERC d'ores et déjà prévues pour limiter les incidences environnementales des opérations de défrichement, et des dossiers réglementaires qui vont être réalisés (Porter-à-connaissance ICPE avec mise à jour de l'étude d'impact et dossier de demande de dérogation CNPN), **l'exploitant propose de ne pas réaliser d'évaluation environnementale spécifique aux opérations de défrichement.**

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : extraits cartographiques du PLU de Bordeaux Métropole (incluant le territoire de Saint-Médard-en-Jalles)
Annexe 8 : Présentation du contexte environnemental de la zone de projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Saint-Médard-en-Jalles

le

23/05/2017

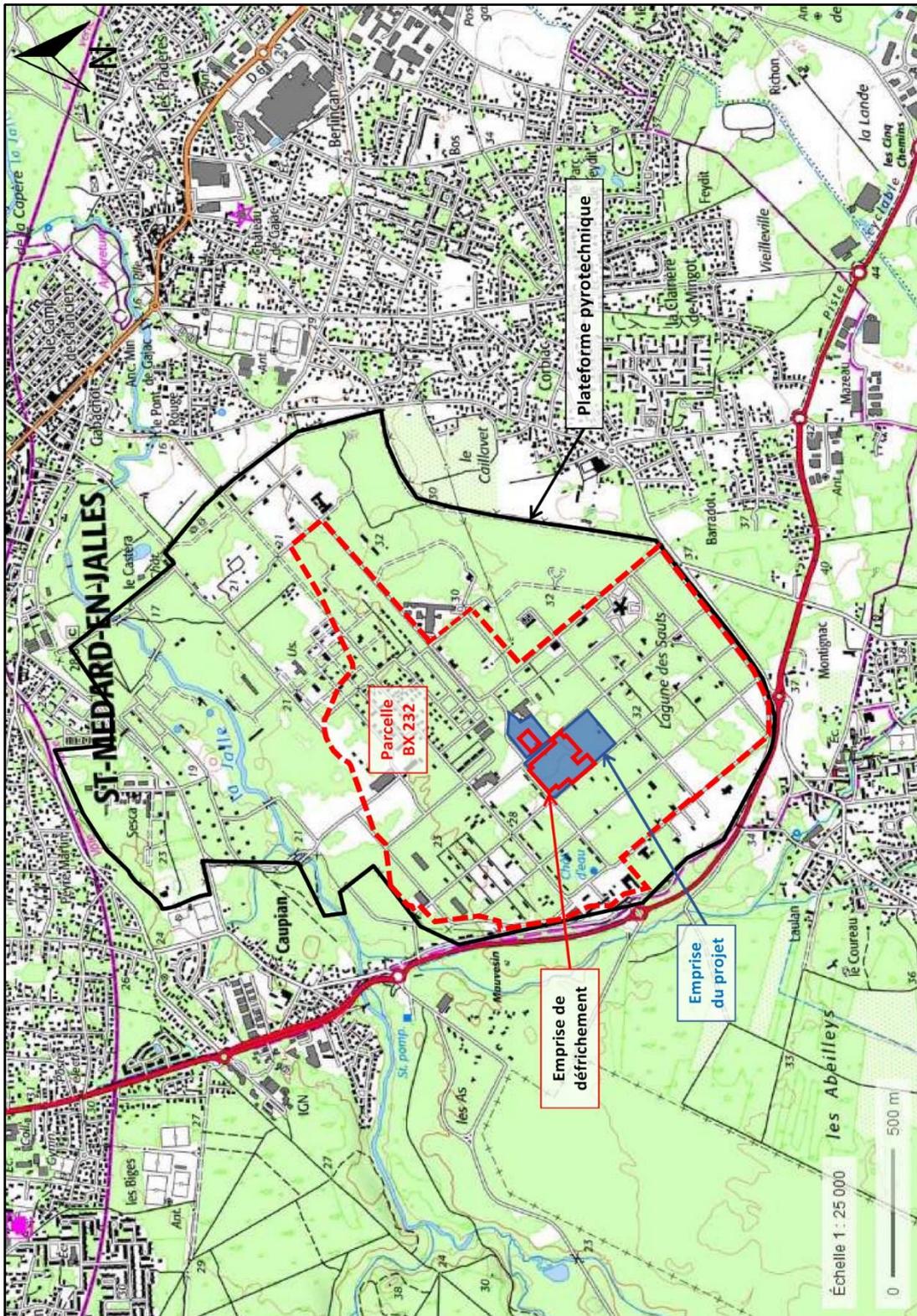
Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



Annexe n°2 : Plan de situation au 1/25000^{ème}



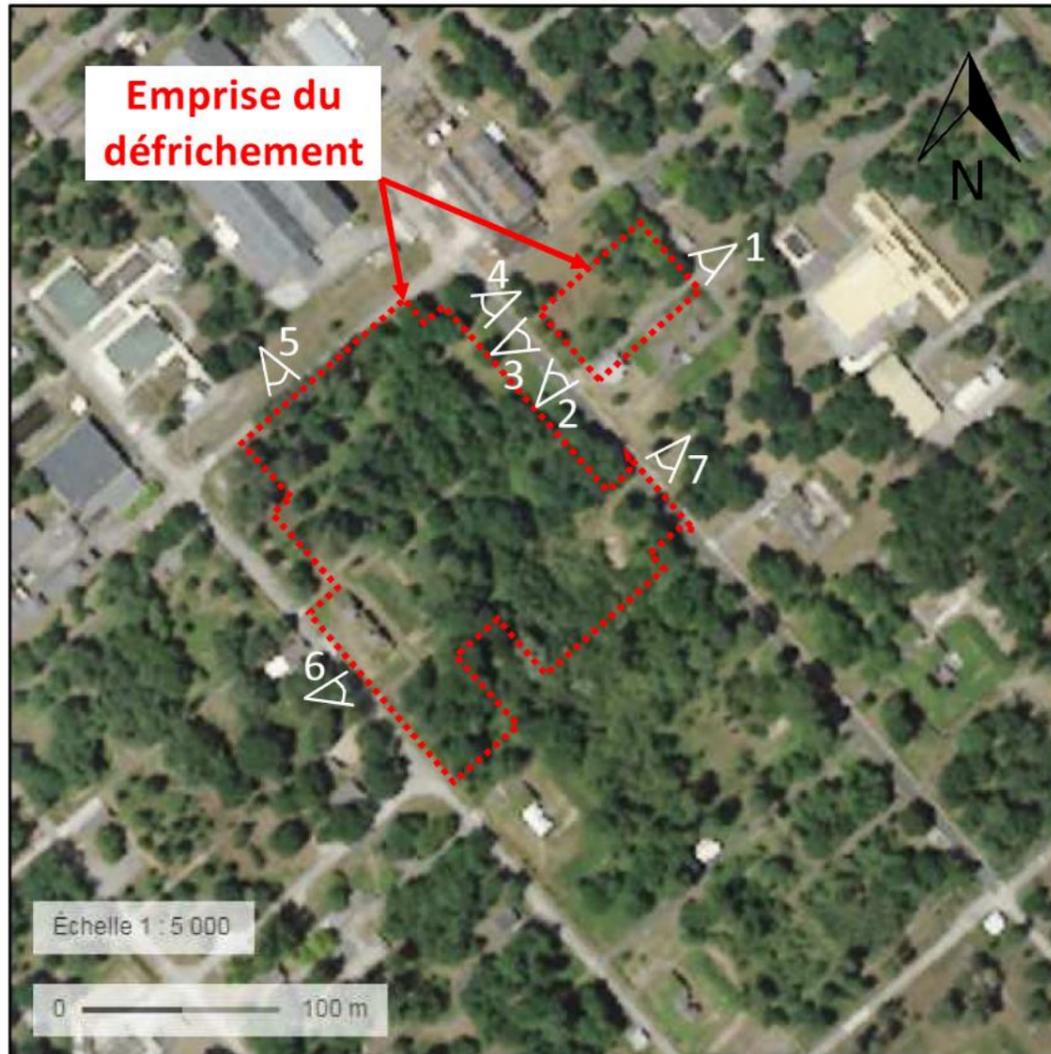
Annexe n°3 : Photographies de la zone d'implantation

La planche suivante présente les différents points de vue sur les boisements concernés par la demande. Comme on peut le voir sur les photographies, les boisements concernés correspondent principalement à des frênes communs en bordure de l'ensemble et à une alternance de pins maritimes mésophiles et de chênaie acidiphile à chêne pédonculé.

Nota :

Pas de point de vue éloigné : le terrain n'est pas visible depuis l'extérieur de la plateforme pyrotechnique.

Repérages photographiques – ROXEL France –
19/05/2017



1 Chênaie à Chêne pédonculé ouverte



2 Jeune peuplement de Peuplier noir et Robinier faux acacia



3 Jeune peuplement de Peuplier noir et Robinier faux acacia



4 Bois mixte de Chênes pédonculé et taulzin et Pin maritime



5 Bois mixte de Chênes pédonculé et taulzin et Pin maritime



6 Chênaie à Chêne pédonculé avec présence ponctuelle d'Aulne glutineux



7 Saulaie marécageuse avec présence ponctuelle de peuplier noir, Frêne et Aulne glutineux

Annexe n°4 : Plan du projet

L'emprise du terrain objet de la demande d'autorisation de défricher est présentée sur le plan en page suivante.

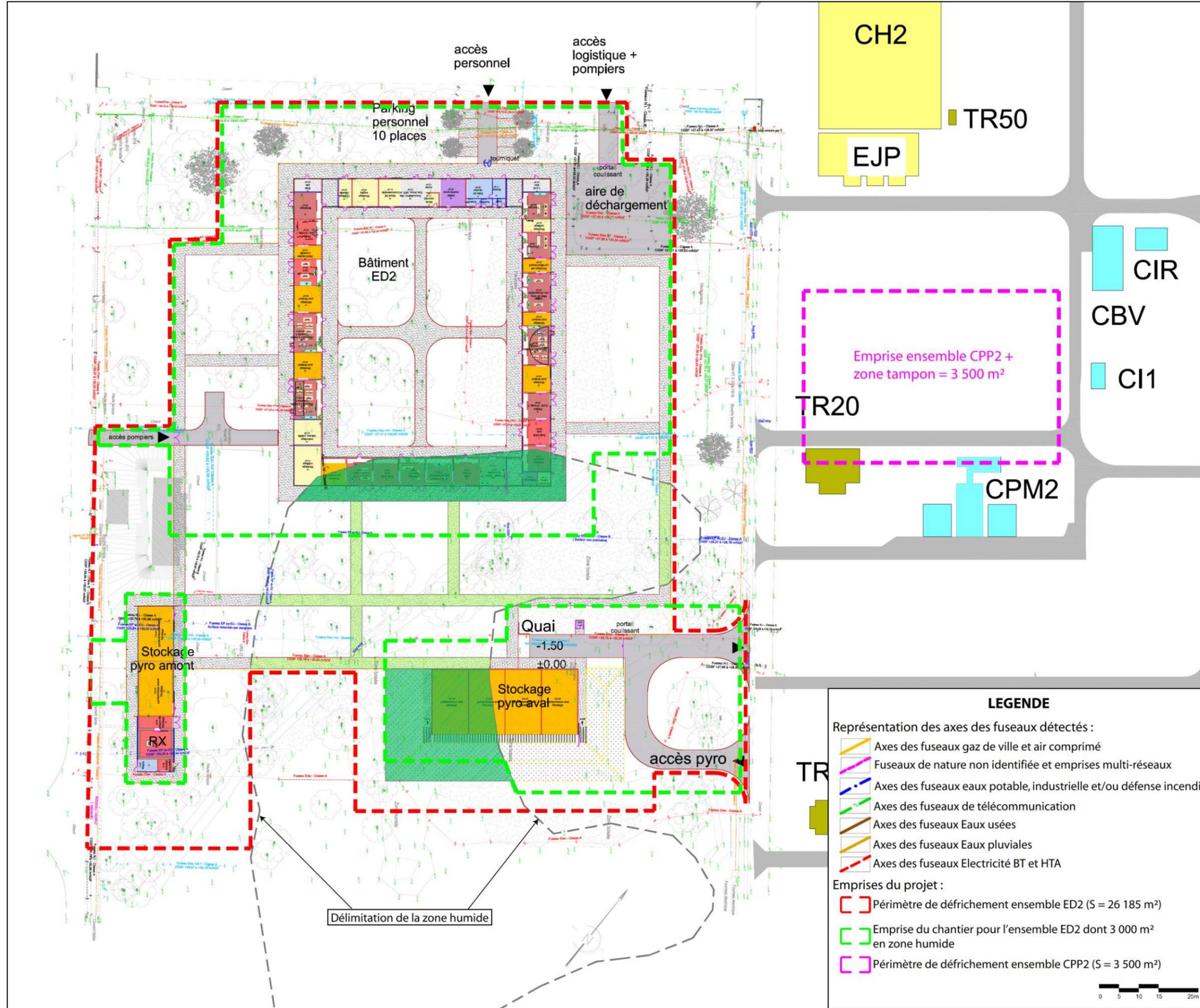
Sur ce plan figurent :

- La zone d'emprise des travaux de l'ensemble ED2 (en vert) ;
- Les secteurs à défricher pour les ensembles ED2 et CPP2 (en rouge et rose), correspond aux emprises des bâtiments et stockages pyrotechniques, des voiries et de la zone stricte sans arbres de 20 m autour des bâtiments :

→ **Surfaces de défrichement : $26\,200\text{ m}^2 + 3\,500\text{ m}^2 = 29\,700\text{ m}^2$, soit environ 3 ha.**

Nota : L'implantation définitive de l'ensemble CPP2 n'est pas encore fixée, l'emprise représentée sur le plan correspond à la surface maximale de défrichement envisagée.

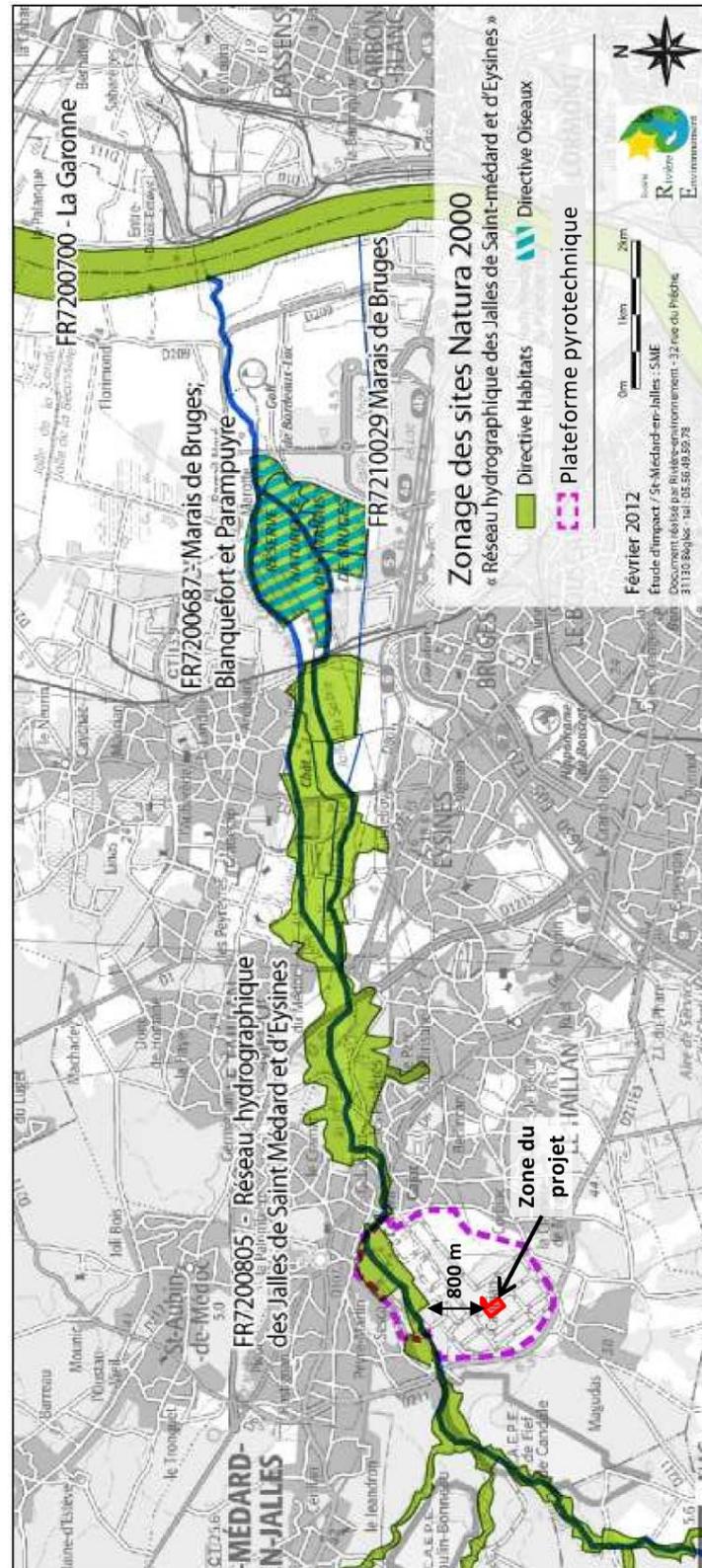
Lorsqu'il sera abouti, le plan du projet de construction des nouveaux bâtiments de l'installation sera transmis à la DREAL dans le cadre d'une procédure de porter-à-connaissance ICPE au titre de l'article R.512-33 du Code de l'environnement.



Annexe n°5 : Plan des abords du projet



Annexe n°6 : Plan de situation du projet par rapport aux sites NATURA 2000 à proximité



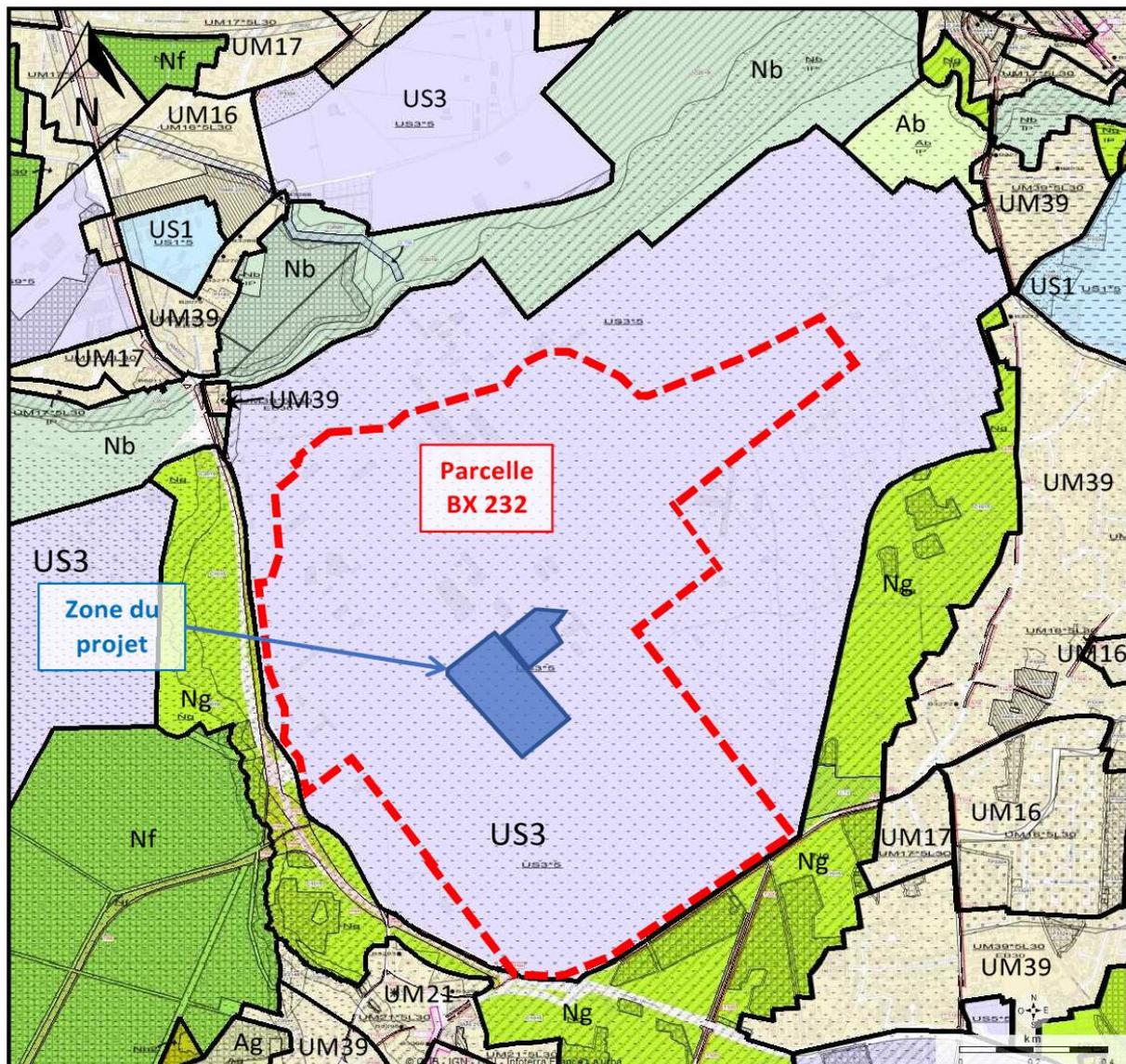
Annexe n°7 : Cartes extraites du PLU de Bordeaux Métropole

Les extraits du PLU 3.1 de Bordeaux Métropole (incluant le territoire de Saint-Médard -en-Jalles), approuvé le 16 décembre 2016 sont présentés ci-après :

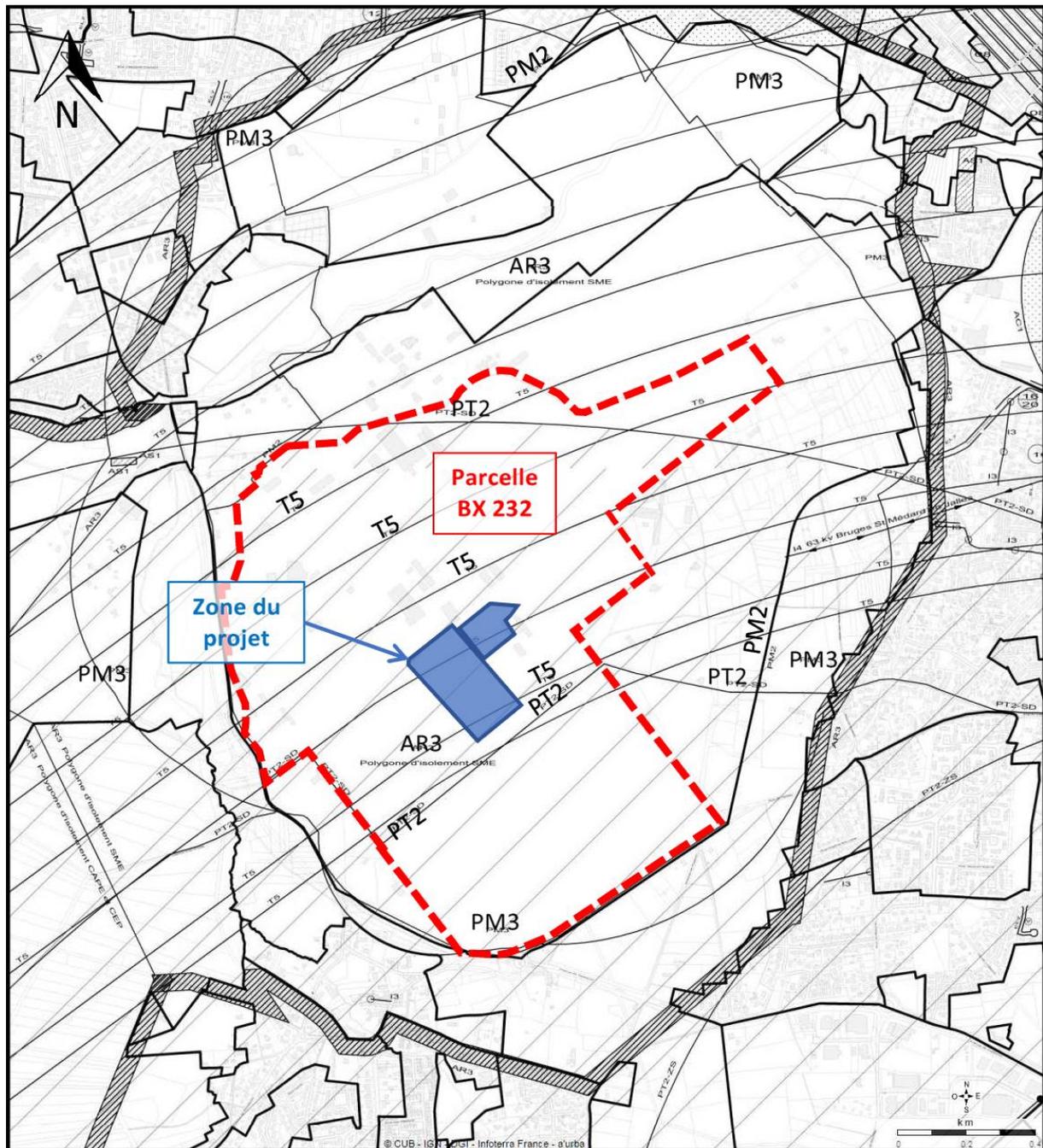
- *Plan de zonage ;*
- *Plan des servitudes.*

1. PLAN DE ZONAGE

Zone	Libellé
Ab	Zone agricole réservoir de biodiversité
Ag	Zone agricole générique
Nb	Zone naturelle réservoir de biodiversité
Nf	Zone naturelle forestière
Ng	Zone naturelle générique
US1	Equipements – grands services urbains
US3	Industrie et plateforme logistique
UM16 / UM17 / UM21 / UM39	Tissus à dominante de maisons individuelles récentes



2. PLAN DES SERVITUDES



Légende :

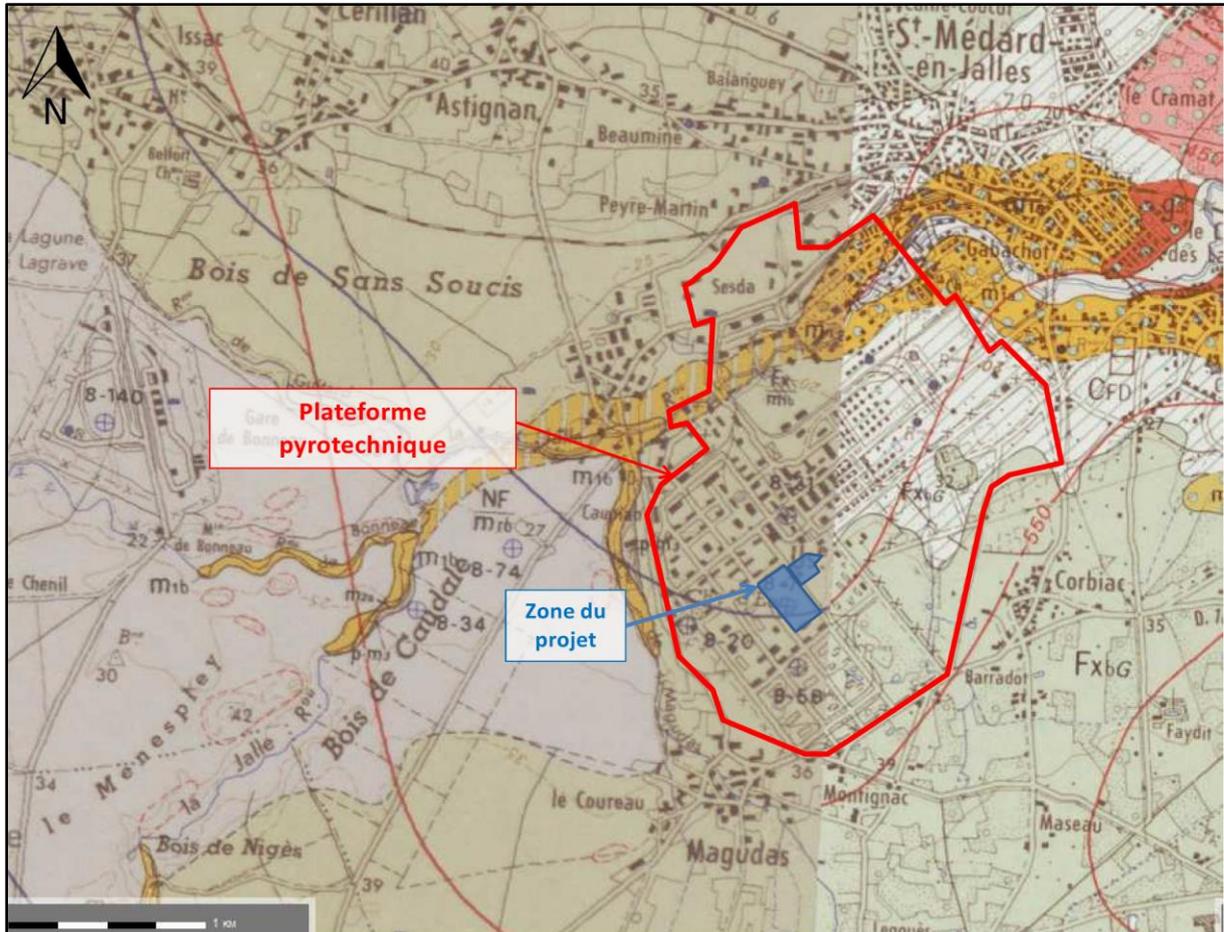
AR3	Protection des magasins à poudre de l'armée et de la marine
PM2	Protection des installations classées
PM3	Plan de prévention des risques technologiques
PT2	Protection des transmissions radioélectriques
T5	Dégagement aéronautique, aérodromes civils et militaires

Annexe n°8 : Présentation du contexte environnemental de la zone de projet

Les cartographies suivantes sont présentées ci-après :

- *Contexte géologique*
- *Périmètres de protection de captages AEP*
- *Contexte hydrographique*
- *Zones d'inventaires écologiques à proximité du projet*
- *Cartographie des enjeux écologiques de la zone de projet*

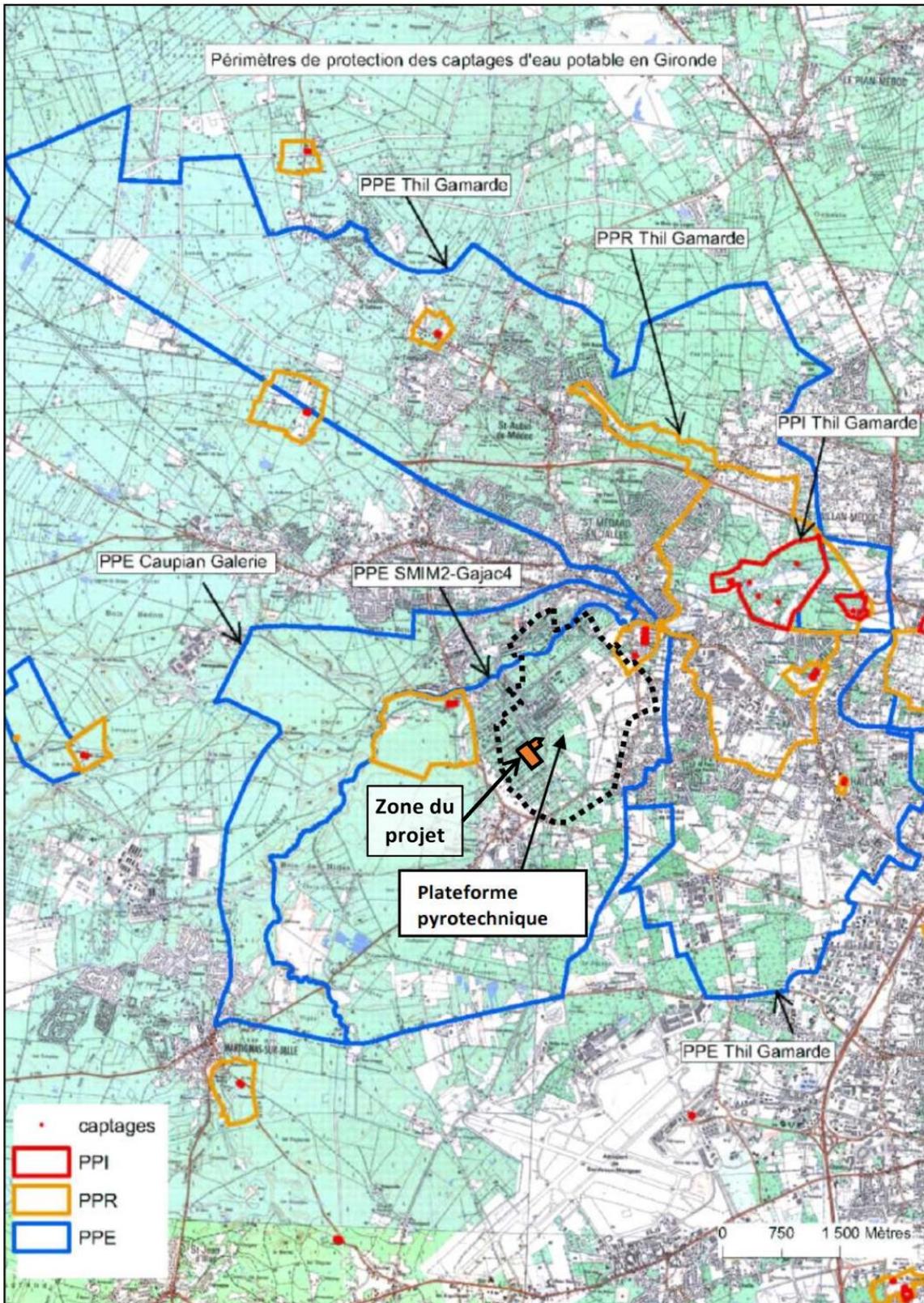
1. CONTEXTE GÉOLOGIQUE



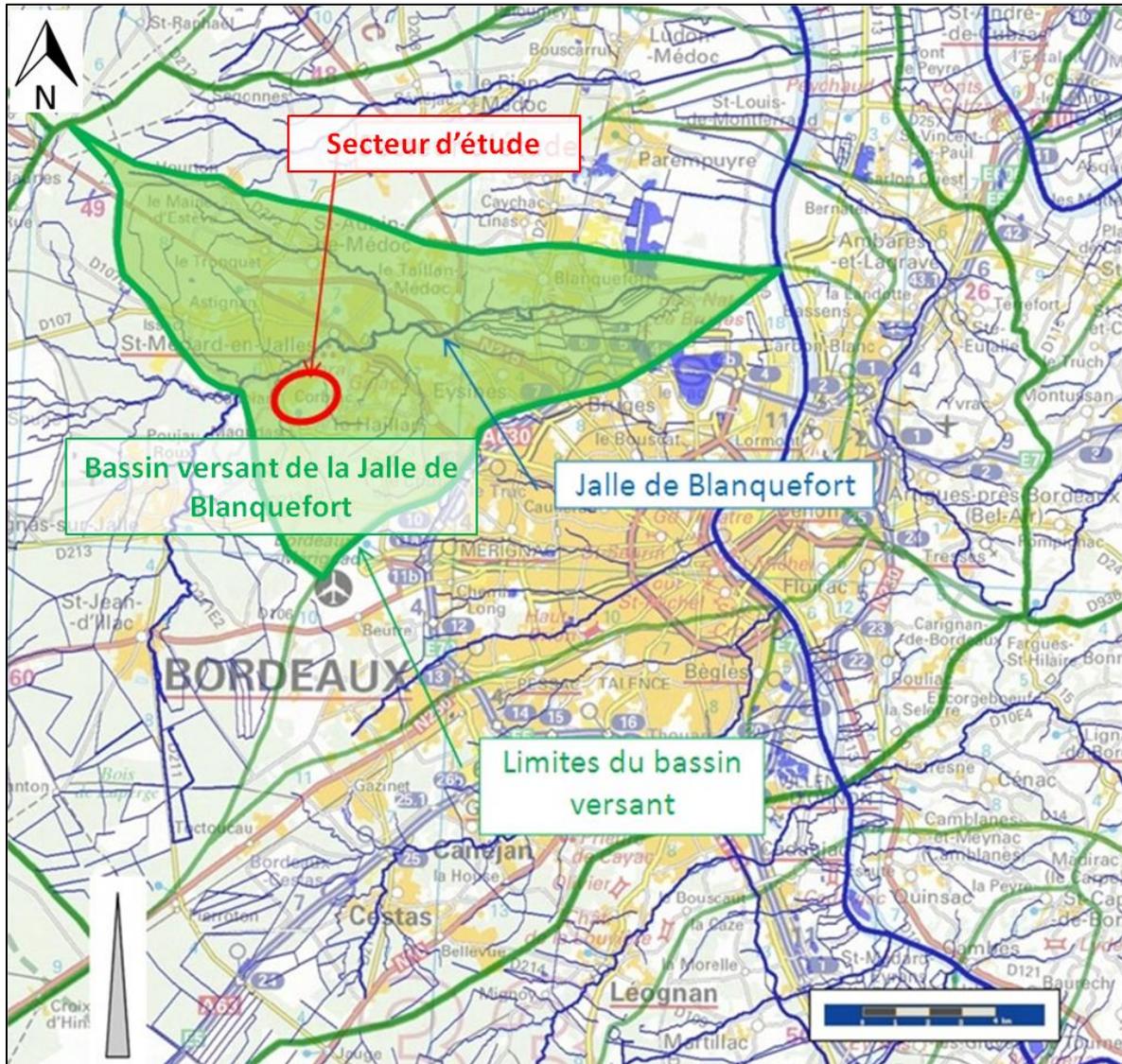
Légende

-  NF/m1b Sable des Landes d'épaisseur très variable (0 à 2m) sur Miocène inférieur
-  Mb1 Miocène inférieur (faciès burdigalien): grès et faluns
-  FxA-D Alluvions anciennes de la Garonne, faciès détritique
-  NF Tardiglaciaire « formation du Sable des Landes p. p. » : sables

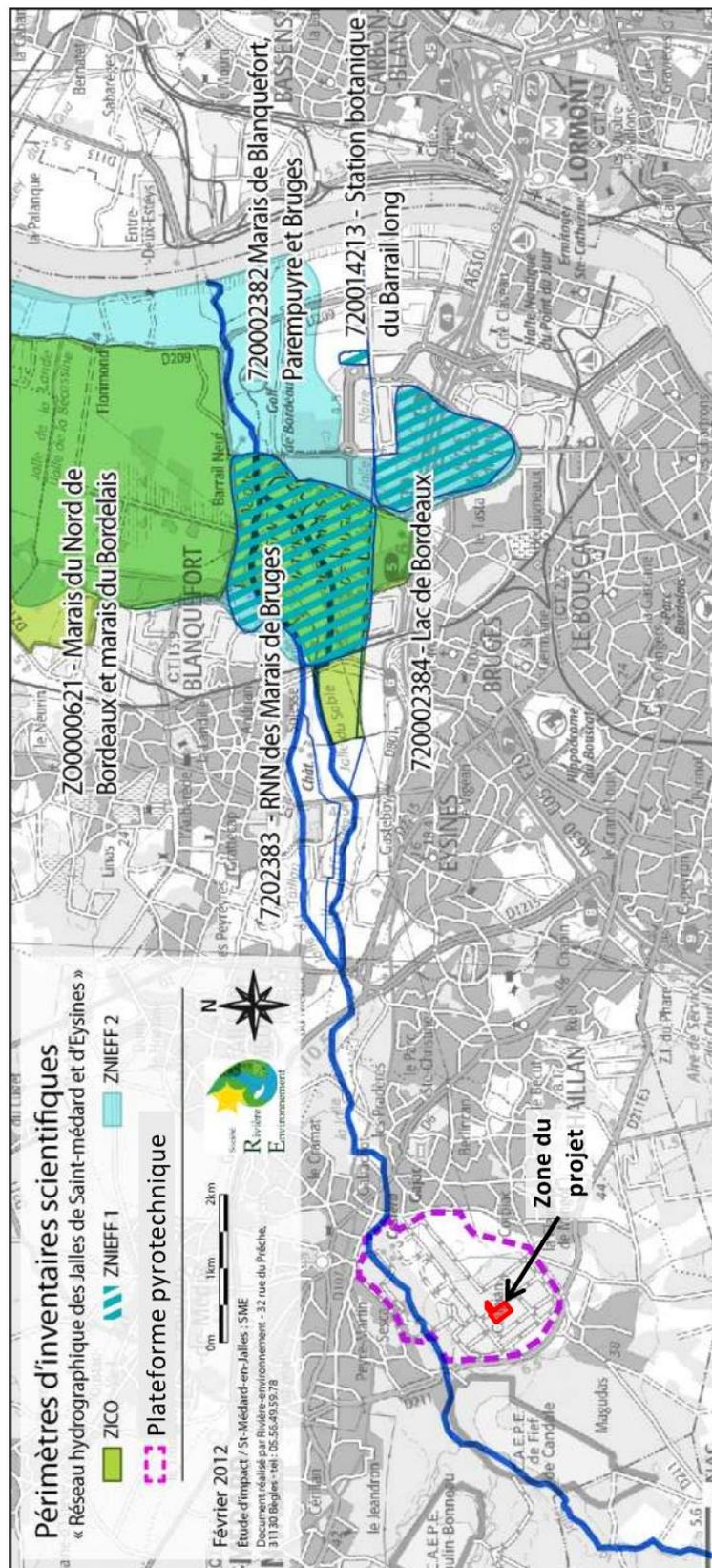
2. PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGE AEP



3. CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE



4. ZONES D'INVENTAIRES ÉCOLOGIQUES À PROXIMITÉ DU PROJET



5. CARTOGRAPHIE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DE LA ZONE DE PROJET (STADE PRÉ-DIAGNOSTIC, DIAGNOSTICS ENCORE EN COURS)

